

APTITUDE des SOLS à l'INFILTRATION des EAUX PLUVIALES

Vert : Aptitude bonne à l'infiltration :

→ Infiltration est obligatoire.

→ Dispositif d'infiltration avec ou sans surverse.

Vert 2 : Aptitude moyenne à l'infiltration,

→ Grande surface disponible,

→ Absence de bâti à laval

→ Dispositif d'infiltration avec surverse obligatoire.

Orange : Aptitude faible à l'infiltration :

→ L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.

- si l'infiltration est possible, elle est obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans surverse obligatoire.

- si l'infiltration est impossible : Dispositif de retenion étanche avec débit de fuite et surverse obligatoire.

Rouge : Aptitude mauvaise à l'infiltration (forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)

→ L'infiltration des eaux pluviales est déconseillée.

→ Dispositifs de retenion étanche avec débit de fuite et surverse obligatoire.

